

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE

Mercredi 22 juin 2022 – 10H00

COMPTE RENDU ET PRISES DE DÉCISIONS

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 68 / Nombre d'absents : 31 / Nombre de pouvoirs : 12

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin, à dix heures, le comité syndical, légalement convoqué le quatorze juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :

CLÉ 1 : M. RAMAGE Gérard, Mme REIG-HAMELIN Françoise, Mme TANCRAV Marguerite,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie (arrivée à 11h à partir du point n° 11), M. COUPRIT Pierre,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge, M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. COUSIN Michel, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ 5 : Mme BRANCOURT Isabelle, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick, M. MOUSSET Denis, M. QUÉROLLE Marc,
CLÉ 6 : M. DESCROIX Sylvain, M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei), M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. GANDIN Michel, M. HARDY Frédéric (arrivé à 11h30 à partir du point n° 15), M. TREUIL Benoit,
CLÉ 8 : Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, Mme EL KHALEDI Amale, M. LEROUX Gérard,
CLÉ 9 : M. BAILLIF Christian, M. BLOTTIÈRE Philippe, M. BOULAY Olivier, M. CARRÉ Marc, M. CHALLIER Philippe, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. LEROUX Henri,
CLÉ 11 : M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ 12 : M. ALLEAU Jacky, M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. VIECELI Didier,
CUA : M. COUSIN Patrick (arrivé à 11h à partir du point n° 11), M. LIMANTON Alain, M. TAFFOREAU Dominique,
Urbain : M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUBREUIL Benoit, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. HAUTON Charles, M. JIDOUARD Philippe, M. LAMY Michel, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre accompagné de Mme PELLUET Aline sa suppléante, M. RAULT Benoit, M. SURCIN Bernard et Mme THIEULENT Sylvie.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :

CLÉ 1 : M. CHIVARD Pierre, M. GIRARD Roland, M. LE CARVENNEC Eric, M. RIPAUX Dominique, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : M. CHRISTOPHE Hubert, Mme FROUEL Marie-Françoise, M. GAUDIN Sylvain, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. VINET Paul,
CLÉ 4 : M. PRIEUR Jérôme,
CLÉ 5 : M. DIAZ Ramon,
CLÉ 6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. LÉONI Sylvain,
CLÉ 7 : M. POUSSIN Pascal,
CLÉ 8 : M. BOUCHÉ Nicolas, M. LALANDE Jean-Claude, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ 10 : M. DENIS Jean-Noël, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, Mme DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse,
CLÉ 12 : Mme FOSSÉ Jocelyne, M. MEILHAC Arnaud, M. PIERRE Gérard, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,
CUA : M. KAYA Armand, M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. LEMOINE Gérard, M. LURCON Gérard
URBAIN : M. AUBIN Thierry, Mme BRIFFAULT Huguette, M. COUSIN Didier, M. HUMBERT Christian, Mme LARUE Hélène, M. MAUSSIRE Jacques.

Les pouvoirs :

M. AUBIN Thierry a donné pouvoir à M. DUPERRON Jacques,
M. BIGEON Daniel a donné pouvoir à M. FOURRÉ Gérard,
Mme DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse a donné pouvoir à M. ROULLEAUX Éric,
M. DIAZ Ramon a donné pouvoir à M. HARDY Frédéric,
Mme FROUEL Marie-Françoise a donné pouvoir à M. BELLENGER Michel,
M. LARCHEVÊQUE Jérôme a donné pouvoir à M. RAULT Benoit,
M. LE CARVENNEC Éric a donné pouvoir à M. AUVRAY Philippe,
M. MARCHAND Dominique a donné pouvoir à Mme EL KHALEDI Amale,
M. MESENGE Bernard a donné pouvoir à M. CORREYEUR Pierre,
M. PIERRE Gérard a donné pouvoir à M. ALLEAU Jacky,
M. PORTIER Jean-Yves a donné pouvoir à Mme CHESNEL Valérie,
Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte a donné pouvoir à M. MARIE Jean-Louis.

Étaient présents hors Comité syndical : Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Claude MORIN, conseiller du Président, Hélène TESSON, chargée d'affaire photovoltaïque, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif,

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BRANCOURT

Compte-rendu rédigé par Lucile CHERON

Ouverture de la séance

Le Président accueille les membres du comité syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et des pouvoirs. Isabelle Brancourt est désignée comme secrétaire de séance. Le Président informe le comité syndical que la séance est enregistrée et rappelle les modalités de vote par compétences.

Le Président énonce l'ordre du jour comme suit :

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 22-02-2022 (vote) ;
2. Reprise de la compétence éclairage public par la CDC des Hauts du Perche (vote) ;
3. Délibération concordante de transfert de compétences (vote) ;
4. Compétence EP - borne, minimum de durée d'engagement de 4 ans (vote) ;
5. Vente des anciens locaux du Te61 rue Valazé (vote) ;
6. Amortissements 2022 – Budget annexe bornes de recharge (vote) ;
7. Amortissements 2022 – Budget annexe station GNV (vote) ;
8. Création de deux postes saisonniers (vote) ;
9. Règlement intérieur du personnel (vote) ;
10. Charte du télétravail (vote) ;
11. Budget stand du TEN au congrès FNCCR à Rennes (vote) ;
12. Approbation du rapport d'activités de la SEM Éner61 (vote) ;
13. Cession des actions du Te61 à la SEM Ener61 (Dossier SAS Perche Méthagri) (vote) ;
14. Avancement SAS SMIRTOM de Colonard-Corubert ;
15. Affaires et questions diverses :
 - Intervention de Jérôme Nury sur la fibre optique (annulé) ;
 - Présentation de la nouvelle exposition du showroom.

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 22/02/2022 (vote)

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical d'approuver le compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 22 février 2022 transmis à chaque délégué par courriel le 1^{er} mars 2022. Il précise qu'aucune remarque n'a été émise sur ce compte-rendu.

À l'unanimité, les membres présents approuvent ce compte-rendu.

2. Reprise de la compétence Éclairage Public (EP) par la CDC des Hauts du Perche (vote)

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2022, il n'est plus possible de transférer uniquement la partie investissement de la compétence EP au Te61. Ainsi les collectivités ont le choix de reprendre la compétence ou de transférer la totalité (investissement et fonctionnement) de l'éclairage public.

Le 28 juin 2018, la Communauté de Communes des Hauts du Perche a transféré la compétence éclairage public investissement au Te61. Aujourd'hui, elle souhaite transférer cette compétence à ses communes. De ce fait, le Te61 doit redonner la compétence à la CDC.

Le comité syndical approuve la reprise de la compétence EP de la CDC des Hauts du Perche et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, tel qu'annexé, précisant les compétences transférées au syndicat.

3. Délibération concordante: transfert de compétences – Annexe (tableau récapitulatif des transferts de compétences reçus au Te61) (vote)

Monsieur le président donne lecture des communes ayant transféré des compétences au Te61 depuis la dernière assemblée générale :

- Éclairage public : CDC Andaine Passais, Chemilli, Le Chalange, La Chapelle-Montligeon, La Ferrière-au-Doyen, La Ventrouze, Sainte-Céronne-lès-Mortagne, Saint-Germain-le-Vieux et Vidai.
- IRVE : Champeaux-sur-Sarthe, Chailloué, Cour-Maugis-sur-Huisne, Gouffern-en-Auge, La Chapelle-Montligeon, Saint-Aubin-de-Courteraie, Saint-Martin-l'Aiguillon et Saint-Julien-sur-Sarthe.

Ces transferts de compétences seront ajoutés au tableau récapitulatif joint en annexe.

Monsieur le Président donne la parole à Cédric Thomas concernant l'avancement du Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharges pour Véhicule Électrique (SDIRVE) :

Aujourd'hui, la première phase état des lieux a été réalisée. Il a été difficile d'obtenir un bilan exhaustif. Les entreprises privées, les centres commerciaux et le Conseil Départemental de l'Orne n'avaient pas communiqué à temps leurs données. La deuxième phase, concernant l'élaboration d'un scénario d'évolution de la mobilité électrique sur le territoire, est presque terminée. Les priorités d'action seront réalisées en phase 3.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve les demandes de transfert de la compétence EP et IRVE des communes susdites et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, tel qu'annexé, précisant les compétences transférées au syndicat.

4. Compétence EP – Bornes : minimum de durée d'engagement de 4 ans (vote)

Monsieur le Président explique qu'actuellement les conventions relatives aux transferts de compétences éclairage publique et infrastructure de recharge pour véhicules électriques ne prévoient pas de durée minimum d'adhésion. Il passe la parole à Cédric Thomas qui propose d'instaurer un minimum de quatre ans pour ces deux compétences.

En effet, les marchés en EP et IRVE sont d'une durée de quatre ans. De plus cette durée est le temps moyen nécessaire pour réaliser le renouvellement de la totalité des lampes d'une commune.

Ainsi, il est proposé d'instaurer un minimum d'adhésion de quatre années dans les conventions de transfert de compétences EP et IRVE afin d'obtenir plus de lisibilité des marchés et d'harmoniser les pratiques au niveau régional.

Les membres du comité syndical représentant les communes de leur CLÉ, ayant transféré les compétences EP et IRVE approuvent, à l'unanimité, la mise en place d'une durée minimum d'adhésion, à partir du 1^{er} juillet 2022.

5. Vente des anciens locaux du Te61 rue Valazé (vote)

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu'une promesse d'achat des anciens locaux du Te61, situés rue Valazé à Alençon, a été signée le 20 mai dernier, pour un montant de 213 000 € net vendeur. En effet,

l'association dénommée ASS Contrôle Judiciaire de la Manche (ACJM) a fait une proposition à hauteur de 233 450 € (213 000 € + 20 450 € de frais d'agence Lair Immobilier à Alençon).

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents accepte de vendre les anciens locaux du Te61, situé 5 rue Valazé au prix net vendeur de 213 000 € à l'association ACJM, soit 233 450 € au total pour permettre la prise en charge des honoraires de négociation de 20 450 € dus à l'Agence LAIR.

6. Amortissements 2022 – budget annexe bornes de recharge (vote)

Monsieur le Président donne la parole à Isabelle Thierry, pour présenter les décisions modificatives suivantes.

Des biens, mis en service au 31 décembre 2021, doivent être amortis à partir de 2022. Ces amortissements n'ont pas été prévus lors du vote du budget primitif. Il convient de modifier le budget annexe bornes de recharge 2022 pour augmenter les crédits en fonctionnement et investissement de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
040	6811 Dotations aux amortissements	+ 18 725 €	
75	757 – Subventions		+ 18 725 €

INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
23	2315 Immobilisations en cours	+ 18 725 €	
040	281534 Amortissement		+ 18 725 €

Les membres du comité syndical, représentant les communes de leur CLÉ, ayant transféré la compétence IRVE approuvent, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget annexe bornes de recharge telle qu'elle est présentée.

7. Amortissements 2022 – budget annexe station GNV (vote)

Les panneaux composites de signalétique, achetés en 2019 pour 3 015 €, doivent être amortis sur une année. Il convient de les amortir en une fois en 2022 et de prévoir les écritures au budget annexe station GNV. Il convient de modifier le budget annexe station GNV 2022 pour augmenter les crédits en fonctionnement et investissement de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
040	6811 Dotations aux amortissements	+ 3 015 €	
75	757 – Subventions		+ 3 015 €

INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
21	2181 Installations générales	+ 3015 €	
040	28181 Installations générales		+ 3015 €

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative n° 1 du budget annexe station GNV telle qu'elle est présentée.

8. Création de deux postes saisonniers (vote)

Monsieur le Président explique qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2022. Il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité. Monsieur le Président propose de créer un poste administratif pour le service et un poste technique.

Le stagiaire en développement informatique, Arthur Meyer, a travaillé sur le programme de jeu éducatif sur tablette pour la prochaine exposition. Son stage s'étant très bien déroulé, il lui est proposé l'un des emplois saisonniers afin de finaliser le programme.

Le deuxième poste est créé afin de faire face au surcroît de travail à venir et/ou pour pallier au remplacement des agents pendant leurs congés.

Le comité syndical autorise le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à l'accroissement de travail saisonnier.

9. Règlement intérieur du personnel (vote)

Monsieur le Président explique que la gestion des ressources humaines au Te61 a connu quelques nouveautés. Il donne la parole à Lucile Cheron pour présenter les modifications du règlement intérieur du personnel. Elle précise que le projet de règlement intérieur du personnel a été envoyé aux membres du comité syndical en date du 14 juin 2022, ainsi qu'au comité technique du Centre de Gestion, et qu'aucune remarque n'est parvenue au service administratif du Te61.

La dernière mise à jour du règlement date de 2015. Ainsi il est nécessaire de modifier certains paragraphes ayant connus des évolutions réglementaires. En effet, les principales modifications portent sur l'ajout du télétravail, l'allongement de la durée du congé paternité et le dispositif de signalement.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le règlement intérieur du personnel tel qu'annexé.

10. Charte du télétravail (vote)

Monsieur le Président explique qu'en tant qu'acteur public de l'énergie dans le département, le Te61 œuvre pour un aménagement énergétique du territoire équilibré et cohérent. Limiter l'impact écologique dû à la mobilité sur son territoire est un de ses enjeux.

Le télétravail apporte un nombre important d'avantages, il permet notamment de favoriser la conciliation vie professionnelle/vie privée, offre de meilleures conditions de travail, réduit le coût de transport et l'émission de gaz à effet de serre... Il est aussi un facteur d'attractivité et de motivation pour les agents.

Depuis le 1^{er} mars dernier, certains agents effectuant plus de 60 km aller-retour pour venir travailler testent une journée fixe de télétravail par semaine. Monsieur le Président donne la parole à Julie Boisgontier pour dresser un bilan de sa propre expérience. Le retour est positif, cette journée de télétravail est un gain de productivité, une économie d'énergie et financière pour les agents.

Monsieur Jean-Louis Marie de la commune de La Ferrière aux Étangs s'interroge sur le caractère volontaire de la démarche de télétravail. La mise en place du télétravail respecte les principes réglementaires de volontariat et de réversibilité.

Le président rappelle que le projet de charte du télétravail a été envoyé aux membres du comité syndical en date du 14 juin 2022, ainsi qu'au comité technique du Centre de Gestion, et qu'aucune remarque n'est parvenue au service administratif du Te61.

Le comité syndical, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité la charte du télétravail telle qu'annexée.

11. Budget stand du TEN au congrès FNCCR à Rennes (vote)

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical que le prochain congrès de la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) se tiendra à Rennes du 27 au 29 septembre prochain au centre des Jacobins. Ce congrès réunira les représentants des services publics locaux de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, de numérique et de valorisation des déchets : élus et agents des collectivités territoriales, responsables des entreprises et organismes publics des secteurs concernés...

Comme à l'accoutumée, ce congrès comprendra une cinquantaine de conférences thématiques, abordant les sujets d'actualité des services publics en réseaux. Un espace sera dédié à l'accueil des entreprises partenaires de la FNCCR et de ses adhérents. A ce titre, lors de la conférence des Présidents Normands, qui participent à ce congrès, ceux-ci ont proposé de tenir un Stand à l'effigie du TEN pour représenter les départements normands. Il est donc demandé à chaque syndicat de participer aux frais engagés notamment pour la conception du stand.

Budget prévisionnel pour le TEN	
Location espace (FNCCR) 30 m ²	3 696 €
Gestion du stand (ménage, électricité...)	720 €
Agencement du stand	14 456 €
Total	18 872 € (soit 3 775 € / syndicat)
Spécialités culinaires	Reste à charge de chaque syndicat

Monsieur Gilles Bellon de la commune de Coulmer demande s'il s'agit d'un investissement qui pourrait servir de nouveau pour des prochains congrès. Le Président précise qu'il s'agit d'une prestation de service simplement pour la semaine du congrès FNCCR.

Madame Isabelle Brancourt de la commune de Saint Agnan sur Sarthe interroge quant à elle le Président sur l'appel d'offre lancé pour ce stand. Julie Boisgontier précise qu'un appel d'offre a été lancé par le syndicat de la Manche et que c'est la candidature qu'ils ont retenue qui est présentée ici.

Monsieur le Président propose que la participation n'excède pas 3 000 €, dans le but de respecter les différences de fonds et de taille des syndicats. Les membres du comité syndical approuvent cette proposition.

12. Approbation du rapport d'activité 2021 de la SEM Éner61 (vote)

Le Président expose qu'entrer dans une démarche de transition, voire de révolution énergétique, nécessite aujourd'hui de s'engager pleinement dans la production d'énergies renouvelables de manière délocalisée sur les territoires. Dans ce cadre, le Te61 via sa SEM Éner61, et active depuis le 1^{er} décembre 2021, accompagne les collectivités locales dans leur transition énergétique. Il rappelle que les actionnaires de Éner61, au capital de 4 000 000 €, sont le Te61 (85%), la Caisse d'épargne et de prévoyance (5%), le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie (5%), et Sofinormandie, filiale du Crédit Agricole (5%).

Le Président souligne également que dans le cadre des impératifs de transparence et de leurs obligations de communication notamment prévues par l'article 13 de la loi n° 92-125 du 6 février 1992, dite « loi Joxe-Marchand », la collectivité doit présenter chaque année à leur assemblée délibérante un rapport retraçant les activités de la SEM réalisées au cours de l'exercice budgétaire précédent et dont elle possède une partie du capital ou à laquelle elle a confié des conventions.

Le président rappelle que le rapport a été envoyé aux membres du comité syndical en date du 14 juin 2022, et qu'il n'a soulevé aucune remarque en amont de la réunion.

Le comité syndical adopte à l'unanimité le rapport tel qu'annexé.

13. Cession des actions du Te61 à la SEM Éner61 (dossier SAS Perche Méthagri) (vote)

Monsieur le Président rappelle que le Te61 participe au capital de la SAS Perche Méthagri, depuis le 13 mars 2019. Cette société réunit huit exploitations, la coopérative agricole de Bellême et le Te61 dans son pacte d'associés, pour un capital de 100 000 €. L'objet de cette SAS est de développer un réseau de distribution de gaz issu de la méthanisation. Le Te61 détient 20 actions, soit 20 000 €.

Une convention de participation aux études détaillées pour un raccordement d'une unité de méthanisation au réseau public de distribution de gaz a été signée le 13 août 2019.

Le 1^{er} décembre 2021 la SEM Éner61 a été créée. Aujourd'hui, il est proposé que le Te61 cède ses 20 actions à la SEM Éner61. Dans un premier temps, le comité syndical doit proposer à la SEM Éner61 la vente de 20 actions de la SAS Méthagri et dans un deuxième temps, donner délégation au Président pour réaliser tous les actes relatifs à cette cession. Enfin, il doit autoriser la SEM Éner61 à se porter acquéreur des actions concernées.

Monsieur le Président précise que cette opération « de cession » ne modifiera en rien la représentativité de la SEM Éner61 dans l'assemblée spéciale des actionnaires non directement représentés au conseil d'administration. Cette cession sera soumise à l'agrément du conseil d'administration de la SEM Éner61. Il précise que l'assemblée générale de la SAS va se dérouler le vendredi 24 juin.

Le comité syndical accepte la cession des actions du Te61 à la SEM Éner61.

14. Avancement SAS SMIRTOM de Colonard-Corubert

Par délibération en date du 22 février dernier, le comité syndical a autorisé le Président à effectuer toutes les démarches administratives permettant de transférer le projet du Smirtom Perche Ornaïs à la SEM Éner61. Monsieur le Président rappelle que le 12 juin 2019, une convention de partenariat avait été signée avec le Smirtom du Perche Ornaïs dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque au sol sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de Colonard Corubert.

Depuis le 21 mars dernier, la SAS « Perche Solaire » est en cours de création :

- Phase 1 : analyse technico-économique (raccordement, possibilités techniques, dimensionnement...) est réalisée,

Données techniques

CAPEX total estimé (Dép Invest)	5 190 000 €HT
Emprunt	3,3 % sur 20 ans
Pris de vente	75 €/MWh
Durée du contrat CRE	20 ans
Prix de vente après CRE	65 €/MWh
OPEX total (Dép exploitation)	58 700 €HT/an
Possibilité de vente en PPA via agrégateur	80 €/MWh

Données financières

Foncier	SMIRTOM Perche Ornois
Activité du Foncier	ISDND Fermée
Surface totale de la parcelle	19,13 ha
Surface brut sollicitée	6 ha
Puissance installée	5,1 MWc
Puissance de raccordement	< 5 MW
Productible	1 100 kWh/kWc/an
Production annuelle estimée	5 610 MWh/an
Nombre de panneaux	13 700

- Phase 2: Études d'impact et autorisations administratives. Le dépôt du permis de construire est en suspens en attendant la création de la SAS « PERCHE SOLAIRE ». Le capital de la SAS sera de 1 000 € et seront actionnaires la SEM Éner61 à hauteur de 80% et le SMIRTOM du Perche Ornois à 20%. Cette phase pourra être finalisée quand les parties auront trouvé un accord. En effet, des données ayant évolué depuis le début de ce projet, des modifications sur le montage financier sont à envisager. Le Smirtom (propriétaire du terrain) et SUEZ (exploitant pour 30 ans du sous-terrain et responsable de la surveillance des déchets enfouis) demandent un loyer supplémentaire au Te61.
- Phase 3 : aide au montage financier de l'opération (financement bancaire, apport personnel et financement participatif). Après le dépôt du permis de construire et la finalisation de la création de la SAS, deux options sont envisageables :
 - Soit un dossier pourra être déposé auprès de la Commission de Régulation des Énergies (CRE) afin de bénéficier du tarif de revente de l'énergie (sur appel d'offre),
 - Soit la revente se fera en PPA (vente de gré à gré avec un acheteur). Les contrats seront établis avec l'intervention d'un agrégateur.

Monsieur le Président rappelle qu'avec l'inflation sur les matériaux observée ces dernières semaines et l'augmentation des taux bancaires, le délai d'amortissement de l'installation de production d'énergies renouvelables est allongé au-delà de 20 ans.

Aujourd'hui, il avait été prévu une rentabilité à 20 ans sur la base du tarif de revente auprès de la CRE, incluant un loyer de 12 000 € annuel versé au SMIRTOM. Or, il a récemment été demandé par SUEZ un dédommagement allant jusqu'à 30 000 € par an. L'entreprise SUEZ justifie cette demande par leur obligation de surveillance du terrain jusqu'en 2045. Afin de ne pas entraver la rentabilité et la faisabilité du projet, il est envisagé de proposer à Suez d'entrer au capital de la SAS.

Madame Françoise Reig Hamelin de la commune de Chahains demande une précision sur la durée d'amortissement de ces panneaux et Madame Isabelle Brancourt de la commune de Saint Agnan sur Sarthe sur leur provenance. Monsieur le Président donne la parole à Hélène Tesson qui précise que la durée de vie des panneaux aujourd'hui est d'environ 35 ans et que certaines matières premières et certains composants des panneaux

photovoltaïques peuvent provenir de Chine, notamment, les onduleurs. Les fabricants européens travaillent actuellement sur cette problématique de provenance.

Les panneaux disposent d'une garantie de 20 ans. Une assurance est souscrite pour protéger les panneaux des intempéries, casses etc.

Monsieur Serge Quellier de la commune du Château d'Almenêches demande s'il s'agit de panneaux fixes. Monsieur le Président répond par l'affirmative. L'installation de tracker sur une si grande parcelle (panneaux qui tournent en fonction du soleil) multiplierait par 2 ou 3 l'investissement de départ.

Monsieur Benoit Treuil de la commune de Saint Martin d'Écublei demande pourquoi ne pas envisager l'installation de panneaux sur les toits des fermes. Les fermes relèvent du domaine privé, qui n'est pas la cible du Te61.

15. Affaires et questions diverses (sans vote)

- Présentation de la nouvelle exposition du showroom

A la rentrée de septembre, une nouvelle exposition sera présentée au public à partir du CM1 sur le thème « Le mix énergétique dans l'Orne et en Normandie ».

Il est prévu que la visite dure 2 heures et puisse accueillir jusqu'à 50 élèves.

Cette exposition présentera toutes les sources de production d'énergie présentes en Normandie au travers d'ateliers, de jeux, de vidéos, de maquettes etc.

Madame Françoise Reig-Hamelin de la commune de Chahains suggère de mettre l'accent sur le côté éducatif des économies d'énergies auprès des enfants, et notamment auprès des jeunes utilisateurs de téléphones portables.

Monsieur Bernard Surcin de la commune de Saint Langis lès Mortagne s'interroge sur la plus-value d'évoquer la route solaire de Tourouvre-au-Perche qui n'avait pas rencontré le succès escompté. Monsieur le Président précise que s'agissant d'une première en France, il est important de la mettre à l'honneur. Cette forme de production d'énergie Ornaise est un laboratoire permettant de proposer et d'améliorer d'autres ouvrages (pistes cyclables, parking...).

Monsieur Bellon demande si les projets éoliens en mer feront l'objet d'une présentation au sein de la nouvelle exposition ? En effet, l'exposition abordant le mix énergétique en Normandie, un exposé sur les éoliennes de Courseulles-sur-Mer pourrait être envisagé. De plus le Président informe l'assemblée que le Président de Région Monsieur Hervé Morin sera invité pour inaugurer l'exposition en septembre.

- Nouveau recrutement

Monsieur le Président informe l'assemblée que la candidate reçue lundi par la commission de recrutement pour le poste de responsable du pôle transition énergétique a été retenue. Elle quitte son poste de responsable de projets et investissements en énergie renouvelable en Auvergne-Rhône-Alpes pour venir s'installer dans l'Orne. Elle prendra ses fonctions le 3 octobre 2022.

- Réunions de secteurs

Monsieur le Président annonce que des réunions de secteurs vont être organisées en septembre et octobre.

Seront conviés les maires et les maires délégués des secteurs ruraux, les délégués du Te61 des secteurs et les vice-présidents aux dates et lieux suivants :

- Mardi 20 septembre : lots 1 et 3 au Te61 avec Barbé Traiteur pour 66 personnes,
- Vendredi 23 septembre : lots 7 et 9 à Saint Langis lès Mortagne pour 94 personnes, le traiteur est à trouver,
- Mardi 4 octobre : lots 2 et 12 à Saint Georges des Groseillers, avec Lichtlé Traiteur pour 132 personnes,
- Vendredi 7 octobre : lots 10 et 11, Bagnoles de l'Orne Normandie à l'Hôtel du Béryl pour 64 personnes,
- Mardi 11 octobre : lots 4 et 6 au Tahiti à Gacé, le traiteur est à trouver pour 172 personnes,
- Vendredi 14 octobre : lots 5 et 8 à la salle du Gué de la Chaîne pour 164 personnes, traiteur à trouver.

Les réunions se dérouleront le matin selon l'organisation suivante :

9h00 : Café d'accueil

9h30 – 9h40 : Mot du président

9h40 – 10h10 : Enedis

10h10 – 11h20 : Présentation travaux 2021-2022

11h20 – 12h00 : PCRS, Crise énergétique, SDIRVE, Nouveau logiciel EP et service DT / DICT dans le cadre du plan de relance

12h00 : repas



- Point PCRS

Monsieur le Président donne la parole à Cédric Thomas concernant l'évolution du dossier PCRS.

GRDF a signé hier la convention PCRS pour un montant d'environ 200 000 €. L'enveloppe budgétaire est couverte à 77 %. Sept partenaires potentiels ne se sont pas encore prononcés.

Un 1^{er} appel d'offre va être lancé en juillet concernant l'acquisition du PCRS raster et vecteur, pour une attribution autour du 15 septembre selon les plannings du bureau syndical et de la commission marchés.

Un 2^{ème} appel d'offre sera réalisé concernant le marché de contrôle.

Selon ce planning, le PCRS sera finalisé en 2024. Les partenaires qui n'auraient pas adhéré dès maintenant, pourront encore le faire courant 2023, selon les clauses du marché signé.

- Assises de Genève

Monsieur le Président s'est rendu aux assises européennes de la transition énergétique à Genève du 31 mai au 2 juin. Ce séminaire a réuni 28 pays, soit 3 500 personnes.

Le Président est intervenu autour d'une table ronde sur le thème de la sobriété énergétique gaz. Cette intervention a permis de parler de la méthanisation, du Perche, de l'Orne et du Te61.

Pour information, les assises en 2023 se dérouleront à Bordeaux, et en 2024 à Dunkerque.

- Questions des élus

Monsieur Gérard Ramage de la commune de Carrouges : des bornes de recharges pour vélos électriques existent-elles sur le département de l'Orne ?

Réponse : le Te61 ne développe actuellement pas ces caissons, visibles dans d'autres départements, par manque de superviseur et de vision sur la qualité et l'usage.

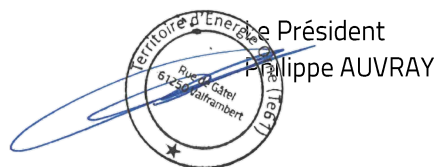
Monsieur Gilles Bellon de la commune de Coulmer : le Te61 pourrait-il développer d'avantages l'installation d'ombrières ?

Réponse : en effet, les ombrières sont un sujet d'actualité, et quelques projets en cours tel qu'un parking de la CDC Andaine Passais de 6 000 m² ou encore au dessus des bornes de recharge sur le secteur de la Communauté Urbaine d'Alençon. L'installation de tels projets est rapide, cependant c'est la phase projet qui peut prendre plusieurs mois.

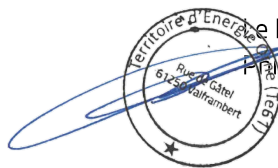
Monsieur Philippe Challier invite les collectivités à centraliser la compétence éclairage publique et télécom, afin d'obtenir une seule structure délibérante pour faciliter la coordination des projets.

Fin de réunion : 12h15

La secrétaire de séance
Isabelle BRANCOURT



Le Président
Philippe AUVRAY



ANNEXE

Règlement intérieur du personnel

Charte du télétravail

Tableau des transferts de compétences

Rapport d'activités SEM Éner61